

## Article 29 du Règlement

● (2240)

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, le nom de notre parti est Nouveau parti démocratique et non parti NPD. Je demande aux députés d'avoir ce minimum de respect.

**M. Fennell:** Il n'est pas à son siège.

**M. le Président:** Le député qui vient d'invoquer le Règlement sait que les députés ne peuvent prendre la parole s'ils ne sont pas à leur siège.

**M. Johnson:** Monsieur le Président, si j'ai offensé mes collègues du Nouveau parti démocratique, je m'en excuse. Je leur rappelle qu'il s'agit du parti progressiste conservateur, mais je ne vois pas d'inconvénients à me faire appeler tory.

**M. Benjamin:** C'est du pareil au même.

**M. Johnson:** Je n'ai chahuté personne ce soir, car c'est une question à laquelle on attache beaucoup d'importance à Terre-Neuve. Je la crois beaucoup plus grave que certains députés ne le pensent.

Si cette question donne lieu à des réactions émotives et si les Terre-Neuviens protestent aussi fort aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont peur. Ils ont peur que le gouvernement agisse comme ses prédécesseurs en leur enlevant une partie des stocks de poisson qui revêtent une importance vitale pour eux.

**M. Benjamin:** C'est ce que vous avez fait.

**M. Johnson:** Ce n'est pas ce que nous avons fait. Si le gouvernement ne peut pas conclure une entente favorable aux Terre-Neuviens et au Canada, il n'y aura pas d'entente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnson:** Je ne saurais accepter une chose qui ne serait pas dans l'intérêt de ma province que je suis fier de représenter. Je tiens à assurer aux députés qui sont ici ce soir que je ne suis pas l'esclave de mon parti. J'ai seulement des obligations envers les citoyens qui m'ont fait confiance en m'élisant pour les représenter ici. Je peux vous assurer que je ne serai pas satisfait si l'accord négocié n'est pas bon pour Terre-Neuve.

Nous devons nous demander pourquoi le Canada cherche à renvoyer le différend relatif aux prétentions maritimes des deux pays au large de la côte sud de Terre-Neuve devant une cour justice internationale. La réponse est bien simple. Il y a eu des négociations intensives depuis que le Canada et la France ont étendu leur juridiction en 1977. Nous savons tous que Saint-Pierre et Miquelon font partie de la France au même titre que Terre-Neuve fait partie du Canada. Je n'irai pas prétendre que les Français n'ont aucun droit. En fait, le gouvernement de la France ne se préoccupe même pas des habitants de Saint-Pierre et Miquelon parce qu'il envoie sa flotte métropolitaine faire des incursions sur les bancs de pêche dont vivent les Français qui habitent ces îles. Si l'initiative du gouvernement peut régler cet accord avec la France au bénéfice de Terre-Neuve, cela avantagera également les habitants de Saint-Pierre et Miquelon.

J'ai entendu parler aujourd'hui entre autres de canonnières, de patrouilleurs armés. Pendant son discours, le député de

Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a demandé si nous étions censés déclarer la guerre. Nous ne le ferons pas parce que nous avons trop de bon sens. Quelles sont les autres possibilités? Que feraient les députés du Nouveau parti démocratique s'ils menaient des négociations au nom d'un syndicat? Essaieraient-ils d'en arriver à un règlement en silence? Lorsqu'un différend oppose une société et un syndicat, il faut s'asseoir à une table de négociations et échanger ses points de vue dans l'espoir d'arriver à une entente. A mon avis, c'est ce que le gouvernement essaye de faire dans ce cas.

Je crains naturellement que si nous portons l'affaire en arbitrage nous risquons de ne pas remporter le succès que nous espérons. Cependant, quel autre recours avons-nous si nous ne pouvons pas parvenir à une entente grâce à la négociation?

Nous savons le temps qu'il faut attendre avant qu'un jugement soit rendu lorsque l'homme de la rue fait appel aux tribunaux. Il ne serait pas raisonnable d'espérer un règlement avant quatre ans si nous décidons de porter ce litige devant un tribunal international. C'est pourquoi le gouvernement a entamé ces négociations.

Plus tôt, le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a déclaré que nous avions bradé la division 2J+3KL. Cela n'est pas le cas d'après ce que j'ai vu. Nous avons seulement accepté de discuter de la question.

Les membres de l'industrie et du gouvernement de Terre-Neuve savent ce qui s'est passé quand la délégation française s'est rendue à Terre-Neuve il y a quelque temps déjà. Je serais le premier à me déclarer mécontent de voir que, vers la fin de la semaine dernière, il y a eu rupture des communications pour une raison ou pour une autre et que les représentants du gouvernement et de l'industrie de Terre-Neuve n'ont pas été complètement informés des travaux de la délégation qui s'est rendue en France pour amorcer au moins les négociations. Il ne sert cependant à rien de revenir là-dessus. S'il m'arrive d'être en colère et de tenir des propos désobligeants à l'égard d'un ami, toutes mes excuses ne changeront rien au fait que certaines paroles auront été prononcées et il me sera impossible de les retirer.

Les communications ont bel et bien été rompues durant deux ou trois jours, ce qui a soulevé un tollé à Terre-Neuve. Je vous assure, monsieur le Président, que les Terre-Neuviens et leur premier ministre m'auraient déçu s'ils n'avaient pas été indignés. Je le suis moi aussi et j'ai manifesté mon indignation au ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Mais c'est là l'avantage de faire partie du parti progressiste conservateur. Nous ne sommes pas des esclaves. Nous pouvons nous exprimer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnson:** Je peux très bien me rendre à Terre-Neuve et déclarer que je suis en désaccord avec les mesures prises par mon parti, au gouvernement. C'est ce qu'on appelle la liberté et la démocratie. Aucun membre de mon parti ne m'a jamais dit, depuis mon arrivée dans cette enceinte, de me taire sur une question.